

MAIRIE DE MARCHEVILLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à 18 h 30, se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marchéville sous la présidence de Monsieur Lage Patrick, Maire, dûment convoqués le 29 septembre 2025.

Etaient présents : Mr Lage Patrick – Mme Amé Marie-Line – Mr Hémon Thierry - Mme Fontaine Sonia – Mme Casco Dorado Laurence

Absents excusés : Mr André Ludovic (pouvoir à Mr Lage Patrick) – Mme Godefroy Kelly (pouvoir à Mme Amé Marie-Line) – Mr Nédélec Alain (pouvoir à Mr Hémon Thierry) – Mr Chedebois Dominique

Secrétaire de séance : Mme Amé Marie-Line

Ordre du jour :

- * Adoption du Procès-verbal du 4 juillet 2025
- * Informations du maire
- * Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- * Tarifs communaux 2026
- * Remboursement eau Monsieur Legendre
- * Chèque cadeau du personnel
- * Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2025

Le procès-verbal est adopté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATIONS DU MAIRE

Déclaration du Maire : « C'est un conseil de rentrée et sans doute le dernier du mandat qui n'as pas été un long fleuve tranquille ». Je veux remercier les adjoints, le conseil municipal. J'ai le sentiment du devoir accompli et bien accompli. L'an passé à l'occasion de l'inauguration des travaux de la mare- la 1ère inauguration dans la commune depuis 30 ans- tous les élus présents parlaient d'une commune dynamique.

Nous avons réveillé le village à travers les actions entreprises. Je rappelle, et c'est un fait , que plus de 600.000 euros ont été consacrés à différents chantiers : la rue du cimetière dont nous avons géré les travaux, le mur de la mare, son aménagement qui est un vrai succès, la rénovation thermique des bâtiments communaux, l'école a fait l'objet de près de 100.000 euros de travaux, le passage au LED. De nombreux travaux de voirie, en début de mandat rue de l'Epine, le réaménagement du carrefour du Breuil, les fossés de Marly, la route du Gué à la vallée qui vient d'être refaite. La défense incendie va être renforcée.

Il y aussi un esprit, une intention derrière tout cela. C'est la défense du service public en particulier de l'école qui nous a permis de gagner une année sur une fermeture de classe et nous continuerons à nous battre puisque l'école c'est le cœur battant du village. Nous défendons aussi le service public de la restauration scolaire, nous voulons continuer à préparer dans notre restaurant scolaire les repas. Nous avons consulté à ce propos parents et enfants et ils sont très satisfaits ! Autre priorité de ce mandat : la mise en valeur du patrimoine historique et naturel de la commune.

Il y a eu un gros travail sur l'histoire du village et de ses habitants, l'église est ouverte pour les

journées du patrimoine, un dépliant a été édité. Les cérémonies patriotiques se sont étoffées avec la présence des sapeurs-pompiers de Magny et celle des enfants des écoles. Le monument aux morts a été rénové tout comme l'obélisque du cimetière. Avec son aménagement, la mare connaît un beau succès de fréquentation.

Nous avons géré la crise du Covid, fait face à l'inflation de l'énergie et des matières, investis comme jamais sur la commune. Et le dernier budget a été voté avec un excédent de plus de 400.000 euros ! Un document officiel de la DGIF atteste de la bonne gestion municipale. Nous avons recherché des économies, renégocié des contrats (assurance, gaz), sollicité des subventions, mieux géré. Nous avons tenu notre promesse de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux.

« Et j'ai défendu le pouvoir d'achat des habitants et leurs intérêts en votant contre la création de la taxe GEMAPI par la Communauté de communes Entre Beauce et Perche, j'ai voté contre le transfert de l'eau potable qui va se traduire par une hausse importante du prix de l'eau et une dégradation du service avec des problèmes de facturation importants. J'ai aussi été un des rares maire à récupérer les excédents du budget communal de l'eau potable au moment du transfert. Pour ne pas déplaire au président la plupart des élus ont laissé partir cet argent. Pas nous ! Il reste beaucoup à dire...Nous sommes avec compétence, expérience, disponibilité, dans l'action. Beaucoup d'habitants me disent : « Continuez M.le Maire ! »

POINT RENTREE SCOLAIRE

Madame Amé Marie-Line fait un point sur la rentrée scolaire. Tout s'est bien passé. L'effectif est de 46 élèves répartis dans deux classes : 23 en CE2/CM1 et 23 en CM1/CM2. Elle indique que le permis à points a été reconduit au restaurant scolaire.

BRIC A BRAC

Le bric à brac du patrimoine a été un grand succès. Nous avons eu du beau temps et il a connu une fréquentation importante tout au long de la journée. Jamais l'église ouverte dans le cadre des journées européennes du patrimoine n'avait connu une telle fréquentation de 150 à 200 personnes. Les exposants ont bien vendu, le boucher charcutier présent était très satisfait de cette journée. Je veux remercier Xavier Desprez qui était présent avec sa collection de tracteurs dont les promenades ont connu un beau succès avec les enfants. Il y a eu ce jour-là un côté fête des enfants que nous développerons dans les prochaines éditions. Je tiens aussi à remercier les élus présents ce jour là et bien sur les bénévoles de l'APE très présentes. Une association compétente, sérieuse, efficace. La buvette restauration rapide a très bien marché et a dégagé un bénéfice de 700 E qui sera réinvesti au profit des enfants. Je crois qu'il faut réfléchir à élargir cette co-production de la commune à d'autres événements.

La seule ombre au tableau a été la disparition de toutes les banderoles annonçant le bric à brac y compris celle devant la mairie et une forme de coulage par certains. Mais cela n'a pas marché.

TRAVAUX

Monsieur Hémon Thierry fait un point sur les travaux :

- Cet été remise en état à la suite de la tempête de juin. Signalétique réinstallé, gros nettoyage de l'église, les chaises les plus vieilles ont été remplacées par des neuves.
- Passage au LED des mâts d'éclairage public les plus anciens
- Signalétique refaite devant l'école et au carrefour de l'église
- Changement des corbeilles extérieurs
- Installation d'une poubelle spécifique pour les crottes de chiens
- Création d'un double terrain de pétanque au City Stade. Changement des tables et des bancs, installation d'une signalétique

- Voirie du chemin du Gué a été refaite
- Au cimetière, la restauration de l'obélisque a débuté
- Un nouvel étage va être installé pour le columbarium et des cavurnes créées
- Un composteur a été installé au restaurant scolaire

ELECTIONS MUNICIPALES

Le décret est paru cet été. Les prochaines élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2026.

11 NOVEMBRE

Je vous donne rendez pour la commémoration de l'armistice 14-18 le mardi 11 novembre à 11h30 devant le monument aux morts.

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Le Maire expose :

Le territoire beauperchois bénéficie, à nouveau au titre de 2025, du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour un montant prévisionnel de 535 701 €.

Chaque commune a été destinataire dans le courant de l'été des éléments financiers transmis par les services de l'Etat.

Dans ce cadre, il a été confirmé la volonté politique de maintenir une solidarité communautaire et il est donc proposé une répartition de ce FPIC et notamment de la part EPCI dans les mêmes conditions que depuis 2019

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 22 septembre 2025, opte pour une répartition « dérogatoire libre » pour la 7ème année consécutive et valide la répartition suivante pour 2025 :

Nom commune	Proposition répartition 2025
Bailleau-le-Pin	35 717 €
Billancelles	11 295 €
Blandainville	9 842 €
Cernay	4 042 €
Charonville	11 354 €
Les Chatelliers-Notre-Dame	5 412 €
Chuisnes	29 303 €
Courville-sur-Eure	47 034 €
Epeautrolles	5 208 €
Ermenonville-la-Petite	6 045 €
Le Favril	16 236 €
Fontaine-la-Guyon	31 381 €
Friaize	11 140 €

Fruncé	12 108 €
Illiers-Combray	51 519 €
Landelles	16 609 €
Luplante	11 935 €
Magny	17 374 €
Marchéville	13 883 €
Méréglise	4 815 €
Montigny-le-Chartif	17 122 €
Mottereau	5 713 €
Orrouer	10 756 €
Pontgouin	35 633 €
Saint-Arnoult-des-Bois	24 448 €
Saint-Avit-les-Guespières	12 335 €
Saint-Denis-les-Puits	5 829 €
Saint-Eman	4 405 €
Saint-Germain-le-Gaillard	12 617 €
Saint-Luperce	25 020 €
Le Thieulin	12 236 €
Vieuvicq	13 316 €
Villebon	4 019 €
TOTAL	535 701 €

A noter que la dotation 2024 était de 14 775 € pour Marchéville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la répartition du FPIC 2025 pour le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche telle que présentée et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

TARIFS COMMUNAUX 2026

Le Conseil Municipal reconduit, à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs communaux pour l'année 2026 à savoir :

Location salle des associations

- Tarifs commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne plus louer le week-end en soirée et reconduit une location journée week-end de 10 h 00 à 20 h 00.

Journée semaine (10 h 00 – 20 h 00)	75 €
Journée week-end (10 h 00 – 20 h 00)	75 €

Après-midi semaine (13 h 00 – 18 h 00)	50 €
--	------

- Tarifs hors commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne plus louer le week-end en soirée et reconduit une location journée week-end de 10 h 00 à 20 h 00.

Journée semaine (10 h 00 – 20 h 00)	90 €
Journée week-end (10 h 00 – 20 h 00)	100 €
Après-midi semaine	60 €

Repas restaurant scolaire	4,10 €
----------------------------------	---------------

Garderie

- | | |
|----------------|--------|
| - Demi-journée | 1,80 € |
| - Journée | 3,20 € |

Repas accompagnant banquet des aînés	27,00 €
---	----------------

Concession dans le colombarium

- | | |
|---|-------|
| - 30 ans, renouvelable, par case pour 2 personnes | 450 € |
| - 50 ans, renouvelable, par case pour 2 personnes | 700 € |

Concession dans le cimetière

- | | |
|--|--|
| - 30 ans, renouvelable, pour 2 personnes | 250 € et
100 € par place supplémentaire |
| - 50 ans, renouvelable, pour 2 personnes | 500 € et
100 € par place supplémentaire |

Cavurnes

- | | |
|----------|-------|
| - 30 ans | 200 € |
| - 50 ans | 350 € |

REMBOURSEMENT EAU MONSIEUR LEGENDRE

Lors du relevé d'eau en septembre 2024, il a été constaté une consommation d'eau élevée chez Monsieur Legendre Bertrand soit 266 m³ ; il s'avère qu'il y avait une fuite sur son réseau privatif d'eau potable et que cette dernière a été réparée.

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-12-4, III bis du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article R.224-20-1, II dudit code, il nous demande de procéder au plafonnement de sa facture d'eau potable.

Après avoir vérifié l'exactitude des faits :

- Constat sur le volume d'eau consommé qui excède le double du volume moyen
- Justificatif de la réparation avec présentation de la facture détaillée et acquittée
- Position de l'assureur sur les frais pris en charge

Monsieur le Maire propose d'appliquer les dispositions de l'article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de retenir la moyenne des volumes consommés réellement de l'année 2021 (100 m3), l'année 2022 (95 m3) et l'année 2023 (94 m3) ; ce qui fait apparaître un plafonnement de facture à hauteur de 96 m3 au lieu de 266 m3.

Il sera remboursé à Monsieur Legendre Bertrand un montant de 336.77 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

CHEQUES CADEAUX DU PERSONNEL

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

Vu les règlements URSSAF en la matière,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : La commune de MARCHEVILLE attribue des chèques cadeaux aux agents suivants : Titulaires, Contractuels présents dans la collectivité à ce jour.

Article 2 : Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël 2025 dans les conditions suivantes : - Chèque cadeaux de 80 € par agent.

Article 3 : Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents début décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

Article 4 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012.

Sollicitation fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour la création de terrain de pétanque

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la création de terrain de pétanque est terminée.

Le plan de financement est le suivant :

Coût des travaux	6 535.00 € HT
Subvention FDI	1 666.43 €
Reste à la charge pour la commune	4 898.57 €

La commune ne doit pas obtenir plus de 80 % de subvention ; A cet effet, la commune sollicite un

fonds de concours auprès de la Communauté de Communes d'un montant de 2 434.29 € soit 50% du reste à charge HT.

Le Conseil Municipal, sollicite à l'unanimité des membres présents et représentés, ce fonds de concours.

Sollicitation fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour la route de la Vallée.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la route de la Vallée est terminée.

Le plan de financement est le suivant :

Coût des travaux	10 964,00 € HT
Subvention FDI	4 506,00 €
Reste à la charge pour la commune	6 458,00 €

La commune ne doit pas obtenir plus de 80 % de subvention ; A cet effet, la commune sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes d'un montant de 3 229,00 € soit 50% du reste à charge HT.

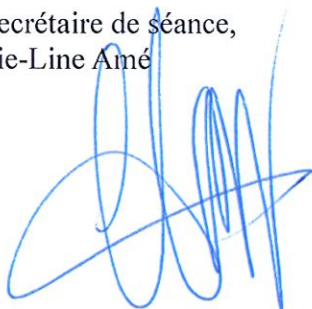
Le Conseil Municipal, sollicite à l'unanimité des membres présents et représentés, ce fonds de concours.

QUESTION DIVERSES.

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 19 h 00

La secrétaire de séance,
Marie-Line Amé



Le Maire,
Patrick Lage

